

Rétablissement du jour de carence Entre incohérences, contradictions et promesses...

Sans surprise, l'Assemblée nationale vient de réintroduire le jour de carence pour les agents des trois versants de la Fonction publique.

Incohérences

La MFP rappelle que l'introduction d'une telle mesure sans évaluation préalable des causes de l'absentéisme et des leviers d'action possibles n'est pas satisfaisante¹. Couverture du risque prévoyance, prévention des risques professionnels, analyse des conditions de vie au travail... autant de chantiers prioritaires que le Gouvernement n'a malheureusement pas posé en amont des débats sur le jour de carence.

Contradictions

Gérald Darmanin a rappelé lors des débats parlementaires que le dispositif du jour de carence visait à lutter contre le micro-absentéisme, source de désorganisation des services publics, et à rétablir l'équité avec le secteur privé.

Avis non partagé par Emilie Chalas, pourtant députée de La République En Marche, rapporteure sur le projet de loi de finances, laquelle va jusqu'à reconnaître dans son rapport² « qu'aucun des deux objectifs poursuivis par le Gouvernement n'est atteint grâce à cette mesure » aussi bien concernant l'équité que la lutte contre le micro-absentéisme.

Pire encore, si l'objectif visé est la diminution du nombre des arrêts de travail, comment comprendre alors que le Ministre encourage à couvrir l'impact financier du jour de carence par un dispositif ad hoc, annulant ainsi tout effet considéré comme dissuasif ?

Promesses

N'oublions pas le réel sujet d'inquiétude des agents publics : la faiblesse de leur couverture prévoyance et plus, particulièrement, la participation indigente des employeurs publics à son financement. Gérald Darmanin a rappelé dans l'hémicycle les engagements pris devant les Organisations syndicales de fonctionnaires à ouvrir des négociations sur ce sujet.

La MFP ne manquera pas de lui rappeler ses engagements et sera force de proposition pour enrichir la réflexion sur l'amélioration de la protection sociale complémentaire des agents publics. Au cœur de ses préconisations notamment, la responsabilité des employeurs publics dans le financement de la couverture sociale de leurs personnels ...

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2017, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.*
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités ; 6,5 millions de personnes protégées et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).*

¹ [Lien vers la note MFP « Absentéisme dans la fonction publique – sortons des idées reçues »](#)

² [Lien vers le rapport d'Emilie Chalas sur le projet de loi de finances au nom de la Commissions des Lois](#)